



Recourt pour une dette recouvrement

Par **julie78200**, le **29/12/2014** à **16:18**

bjr un huissier ma contacté pour une dette de banque suite a un découvert datant de 1999 il m'explique qu'il a racheté cette dette a la banque cela fait 15 ans je suis pas dans une bonne situation financière y a t-il prescription et comment je peux faire pour un recours car en 15 ans les intérêts en du bien gonfler la somme!merci

Par **aguesseau**, le **29/12/2014** à **16:49**

bjr,
votre huissier y va au bluff.
votre dette est prescrite puisque, à ma connaissance, un découvert bancaire est assimilé à un prêt à la consommation dont la prescription est de 2 ans.
donc, sauf, si votre huissier a un titre exécutoire(posez lui la question), votre huissier ne dispose d'aucun pouvoir contre vous.
donc ne reconnaissez pas votre dette, n'écrivez-rien, ne payez rien, s'il insiste, dîtes que vous allez déposer plainte contre lui pour harcèlement.
cdt